



BARÈME DES DROITS DE L'AUTORITÉ AÉROPORTUAIRE DE PRINCE GEORGE

En vigueur le 1er janvier 2024

Frais d'atterrissage : Nationaux et internationaux

Avions passagers réguliers > 10 000 KILO

CAPACITÉ EN SIÈGES D'AVION	\$/SIÈGE	FRAIS D'ATERRISSAGE MAXIMUM
0 – 30	5,53 \$	–
31 – 60	7,56 \$	–
61 +	9,08 \$	1 225,00 \$

Tous les autres aéronefs

- Y compris, mais sans s'y limiter, les avions passagers réguliers < 10 000 KG, aviation générale, avions commerciaux, avions cargo.

JET/TURBO PROP*	\$/1000 KG	PISTON	\$/1000 KG	FRAIS D'ATERRISSAGE MAXIMUM
< 21 000 KILO	12,46 \$	< 4 000 KILO	–	–
21 000 – 45 000 KILO	15,78 \$	4 000 – 21 000 KILO	12,46 \$	–
> 45 000 KILO	18,72 \$	> 21 000 KILO	15,78 \$	1 225,00 \$

- Facture des frais d'atterrissage minimum : 37,38 \$
- Les frais d'atterrissage sont par tranche de 1 000 kilo de masse brute maximale au décollage, conformément au TP143 de Transports Canada.
- Une remise de 75 % sur les frais d'atterrissage peut être appliquée avec un préavis de 7 jours avant le vol d'entraînement ou le vol de maintenance.
- *Les hélicoptères exploités sous licence d'utilisation spéciale sont exemptés.

Frais terminaux généraux

- Avions en provenance d'aéroports domestiques - 5,88 \$ par siège*
- Avions en provenance d'aéroports non nationaux - 7,02 \$ par siège*

*Basé sur le nombre maximum de sièges passagers certifiés.

(A continué)

www.pgairport.ca



4141 Airport Road
Prince George, British Columbia
Canada



BARÈME DES DROITS DE L'AUTORITÉ AÉROPORTUAIRE DE PRINCE GEORGE

En vigueur le 1er janvier 2024

Frais de stationnement des avions

	DU QUOTIDIEN	MENSUEL	ANNUEL
< 2 000 KILO	12,96 \$	129,68 \$	648,30 \$
2 000 < 5 000 KILO	19,44 \$	194,49 \$	972,45 \$
5 000 < 10 000 KILO	32,41 \$	648,30 \$	-
10 000 < 30 000 KILO *	58,35 \$	-	-
30 000 < 60 000 KILO *	71,31 \$	-	-
> 60 000 KILO *	2,28 \$/1 000 KILO	-	-

1. Les frais de stationnement sont basés sur la masse brute maximale au décollage conformément au TP143 de Transports Canada.
2. *Tarif mensuel sur accord préalable.
3. Les avions stationnés moins de 4 heures sont GRATUITS. Les avions stationnés plus de 4 heures sont facturés 1 jour. Chaque coût journalier supplémentaire est basé sur un jour calendaire.

Frais de service d'intervention d'urgence

En dehors des heures publiées: 225,00 \$/heure/véhicule (minimum 2 heures de coût)

Frais d'accès côté piste

1. Frais de licence commerciale côté piste: 2 000,00 \$ et/ou portion là de /annum
2. Frais d'immatriculation des véhicules motorisés côté piste: 0,033 \$/KILO du poids brut du véhicule (minimum 150,00 \$ per véhicule)/annum
3. Frais d'immatriculation des véhicules non motorisés côté piste: 50,00 \$/véhicule
4. Stationnement d'équipement côté piste: 20,00 \$/m²/annum
5. Charge électrique enfichable côté piste: 50,00 \$/prise de courant/mois
6. Licence de coursier côté piste: 500,00 \$/véhicule/annum

Frais de parking

1. Lot public à court terme: 2,00 \$/heure (maximum 2 heure durée)
2. Lot public à long terme 15,00 \$/journée, 75,00 \$/la semaine
3. Lot public à long terme Mensuel: 175,00 \$/mois (vendu uniquement en 3 mois blocs)
4. Lot Public Long Terme Annuel: 1 500,00 \$/annum
5. Stationnement haut de gamme: 2 500,00 \$/annum

(A continué)

BARÈME DES DROITS DE L'AUTORITÉ AÉROPORTUAIRE DE PRINCE GEORGE

En vigueur le 1er janvier 2024

Frais administratifs de la PGAA

1. Frais de demande d'habilitation de sécurité: 25,00 \$
2. Frais de RAIC: 25,00 \$ pour problème, 250,00 \$ pour les laissez-passer de remplacement ou non restitués (facturé à l'employeur du titulaire)
3. Frais de clé: 25,00 \$/Clé
4. Frais de carte de proximité: 25,00 \$ pour l'émission, 100,00 \$ pour les cartes de remplacement ou non retournées (facturé à l'employeur du titulaire)
5. Non retourné parking passer: 50,00 \$/passer (facturé à l'employeur du titulaire)
6. Fob de carburant : 100,00 \$ pour le remplacement ou le fob non retourné (facturé à l'employeur du titulaire)
7. Photocopies: 1,00 \$/copie
8. Location d'une petite salle de réunion (salle Jim Blake): 40,00 \$ (jusqu'à 2 heures); 80,00 \$ (2-8 heures par jour)
9. Location d'une grande salle de réunion (salle de conférence du Centre de formation des pompiers): 50,00 \$ (jusqu'à 2 heures); 100,00 \$ (2-8 heures par jour)
10. Projecteur: 50,00 \$ (pour le premier jour); 30,00 \$ (chaque jour supplémentaire); 200,00 \$ (hebdomadaire)
11. AVOP: 50,00 \$ pour le premier problème; 30,00 \$ pour les renouvellements
12. Tous les autres services effectués au recouvrement des coûts plus 15 % de frais d'administration et les taxes applicables (minimum 50,00 \$)

Frais d'améliorations aéroportuaires

Per Passenger Partant D'origine: 35,00 \$

Passagers au départ de l'aéroport de Prince George sur des vols à péage unitaire et des vols nolisés, au départ de n'importe quel endroit de l'aéroport y compris l'aérogare, l'aire de trafic principale ou la zone d'aviation générale sont tenus de payer les frais d'améliorations aéroportuaires (AIF). Passagers partant sur des vols nolisés qui utilisent le terminal de l'aéroport de Prince George ou toute autre installation sont tenus de payer l'aéroport Frais d'amélioration (AIF).

Les passagers exemptés des frais d'améliorations aéroportuaires (AIF) sont les suivants:

- Passagers à l'arrivée
- Enfants de moins de 2 ans
- Accompagnateurs de personnes handicapées
- Équipage d'aéronef en service en uniforme
- Passagers en correspondance qui se connectent dans les 4 heures, s'applique uniquement aux passagers en correspondance avec le même billet
- Passagers d'avions privés non générateurs de revenus
- Vols d'évacuation médicale

***Noter:** Tous les avions de passagers de plus de 4 000 kg doivent payer des frais d'améliorations aéroportuaires.

L'aéroport de Prince George exige que les transporteurs déclarent eux-mêmes le nombre de passagers AIF. Une facture pour la capacité totale certifiée de l'aéronef sera évaluée et facturée si l'auto-déclaration n'est pas effectuée.

www.pgairport.ca



4141 Airport Road
Prince George, British Columbia
Canada

